

En cas de doute,
adressez-vous
à la direction HSE

IL EST INTERDIT

- de boire, manger, fumer, téléphoner et porter un casque audio sur tout engin de manutention en mouvement,
- de passer sous les charges suspendues,
- aux engins de circuler sur les allées piétonnes, à l'exception des zones de croisement identifiées, sauf mesures complémentaires,
- d'encombrer les voies piétonnes (ne rien stocker, ne pas stationner ...),
- de se substituer au chauffeur pour les opérations de bâchage, débâchage et sanglage des camions.

NON SENSIBLE

RÈGLES / OBLIGATIONS

- Les engins sont prioritaires.
- Les chariots élévateurs circulent en marche arrière dès que la charge cache la vue.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Circuler avec les fourches des chariots élévateurs en position basse.
- Caler les charges pendant les transports.
- Porter la ceinture de sécurité.
- Effectuer les chargements et déchargements moteur arrêté, camion calé et zone balisée.
- Tout camion rentrant en marche arrière dans un atelier doit avoir un accompagnateur avec contact visuel.
- Les chauffeurs d'engins rentrent dans les zones industrielles avec les équipements de protection individuels (EPI) requis.
- Toute opération pouvant interférer avec une allée piétonne est balisée ou protégée.